

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

Scrutin du 1^{er} novembre 2009

AVIS PUBLIC est, par la présente donné, par la présidente d'élection Me Sophie Laflamme:

aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection ci-haut mentionnée en respectant les conditions indiquées ci-dessous:

- 1- avoir 18 ans le **1^{er} novembre 2009**;
- 2- être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le **1^{er} septembre 2009** et, à cette date, ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- 3- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois, le **1^{er} septembre 2009**;
- 4- avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale, au plus tard le **13 octobre 2009**.

et aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection ci-haut mentionnée en respectant les conditions indiquées ci-dessous:

- 1- avoir 18 ans le **1^{er} novembre 2009**;
- 2- être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le **1^{er} septembre 2009** et, à cette date, ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- 3- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois, le **1^{er} septembre 2009**;
- 4- avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs, le **1^{er} septembre 2009**;
- 5- avoir transmis à la municipalité à l'adresse indiquée ci-dessous une procuration, au plus tard le **13 octobre 2009**.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale mais au plus tard le 13 octobre 2009 sera considéré comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Un formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau de la présidente d'élection. Les demandes d'inscriptions et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire communiquez avec le bureau de la présidente d'élection:

Me Sophie Laflamme
Ville de Saint-Constant
147, rue Saint-Pierre
Saint-Constant, Québec J5A 2G2
Tél: (450) 638-2010, poste 7533

DONNÉ à Saint-Constant, ce 31 août 2009.

Me Sophie Laflamme,
greffière et présidente d'élection